



**CENTRES D'APPELS**

# Au bout du fil !

*La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas*

NOVEMBRE 2014 – BULLETIN N° 34

## ÉCOUTÉS, OUI ! ENTENDUS, À VOIR !!

Fédération CGT Des Sociétés d'Études — Coordination nationale des Centres d'Appels  
263, Rue de Paris — Case 421 — 93514 Montreuil cedex — Tél : +33 1 55 82 89 41 — Fax : +33 1 55 82 89 42 — Courriel : cnpresta@cgt.fr — Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Tout vient à point à qui sait attendre, l'intersyndicale a, rencontré en moins d'une semaine le Ministère du Travail et le SP2C, afin d'aborder, avec eux, les raisons qui ont motivé la journée d'action du mois de mai dernier.

Malheureusement, si nous avons été écoutés très poliment, il n'est pas sûr que nous ayons été entendus.

Au Ministère du Travail, nous avons été reçus par la personne en charge du suivi des restructurations et des entreprises. Lors de ce rendez-vous, nous avons abordé les conditions de travail déplorables du secteur, les aides publiques dont profite celui-ci sans réel contrôle de leur finalité, l'absence de négociations tant au niveau de la branche qu'à celui des entreprises, l'absence de parcours professionnel permettant aux salarié-e-s de se projeter dans l'avenir, etc. En réponse, il nous a été indiqué que le Ministère souhaitait favoriser le dialogue social là où il est utile et nous a demandé de le tenir informé sur l'utilisation qui est faite par les entreprises du secteur du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi (CICE) dont le but était de financer les efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, etc.

Il semble bien que nos patrons aient opté surtout par la reconstitution de leurs bénéfices.

En parlant de patrons, lors de notre rencontre la délégation du SP2C était composée de représentants de 4 grosses entreprises du secteur. C'est une première de voir une délégation aussi fournie.

Malgré cela, la discussion a vite tourné court. Si les patrons nous disent être conscients du désarroi de leurs salarié-e-s, c'est pour mieux affirmer qu'ils n'en sont pas responsables.

La faute en reviendrait principalement aux donneurs d'ordres qui les pressurent tellement qu'ils n'auraient aucune marge de manœuvre. Autre leitmotiv du patronat, le manque de flexibilité des salarié-e-s français par rapport à leurs homologues délocalisés (*et ce malgré l'augmentation des accords d'annualisation signés*

*dans le secteur*).

Pour notre part, si nous ne pouvons contester la pression exercée par les donneurs d'ordres, cela ne dédouane pas les employeurs de prendre leurs responsabilités, notamment par une meilleure organisation du secteur comme cela est le cas dans l'informatique ou l'ingénierie qui ont su mieux gérer la crise qui les a frappé.

C'est pour mettre chaque acteur du secteur face à ses responsabilités, que l'intersyndicale va demander au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la tenue d'une table ronde rassemblant de tous les acteurs de la filière afin de définir ensemble des règles de vie acceptables par tous.

### **Bulletin d'adhésion**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé     Technicien     Agent de maîtrise  
 Cadre     Ingénieur

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**